



Le SNJ et la FIJ déposent une plainte pour «entrave à la liberté d'exercer le journalisme» à Gaza

## Description

Par l'Agence Média Palestine, le 2 décembre 2025



La Fédération internationale des journalistes (IFJ) et le Syndicat national des journalistes (SNJ), principal syndicat de journalistes en France, ont déposé une plainte contre X devant le parquet national antiterroriste (Pnat) à Paris, pour entrave à la liberté d'exercer le journalisme dans la

bande de Gaza et en Cisjordanie mais aussi à « crimes de guerre visant des journalistes français » .

« La liberté d'informe et d'être informé, principes fondamentaux, doivent redevenir une réalité à Gaza et en Cisjordanie », ont déclaré les deux organisations dans un communiqué. « Face aux entraves massives au travail des journalistes dans les territoires palestiniens occupés, les déclarations symboliques sont précieuses, mais inefficaces. Il faut agir, et la justice française a un rôle à jouer. C'est le sens de notre plainte déposée à Paris la semaine dernière. »

« Cette plainte est la première déposée ce jour sur le fondement du droit d'entrave à la liberté d'exercer le journalisme, et la première à inviter le ministre public à se prononcer sur l'application de cette incrimination dans un contexte international où les atteintes à la liberté de la presse sont devenues structurelles », soulignent les plaignants dans la centaine de pages de leur requête, rendue publique par Franceinfo.

### Symbolique, politique et médiatique

Cette plainte, déposée contre X, pour des entraves à la liberté d'informe et pour crimes de guerre, s'appuie sur de nombreux témoignages de journalistes français recueillis anonymement. Elle détaille les obstacles matériels, administratifs et sécuritaires « imposés depuis octobre 2023 aux journalistes français souhaitant couvrir la situation dans la bande de Gaza. »

Contactée par l'Agence Média Palestine, la présidente de l'IFJ Dominique Pradali nous explique que cette action vise à « consacrer la nécessité pour les journalistes de pouvoir aller où ils doivent être, et pour la presse de pouvoir faire son travail. »

« Nous attendons du juge qu'il dise le droit, en vertu des lois françaises et des traités internationaux, qui garantissent la liberté d'informe. Nous attendons qu'il dise que nous avons eu raison de porter plainte car nous n'avons pas pu entrer à Gaza. »

Outre l'empêchement des journalistes d'entrer dans l'enclave, les journalistes présents à Gaza, leur matériel et leurs locaux sont régulièrement visés par des tirs de l'armée israélienne. C'est le cas des locaux de l'agence France Presse (AFP), dont les locaux semblent avoir été délibérément ciblés, comme attestent de nombreux documents.

La Fédération internationale des journalistes représente plus de 600 000 journalistes et travailleur-euses de la presse, basés dans 148 pays, et Dominique Pradali espère que l'action enclenchée en France incitera d'autres pays à faire de même.

« Le droit a une portée symbolique, politique et médiatique. Par cette action en justice, nous attendons des éditeurs, patrons des médias, qu'ils se mobilisent publiquement pour la liberté d'information. »

Aujourd'hui dans la bande de Gaza, le photjournaliste Mahmoud Wadi a été assassiné par un tir de drone israélien. Selon le Syndicat des journalistes palestiniens (PJS), 255 journalistes ont été assassinés en Palestine depuis le 7 octobre 2023.

À lire aussi :

[« La guerre du silence » : entretien avec la journaliste palestinienne Shurug Asâ??ad](#)

**date cr  e**  
2025/12/02